

CENTRE LIÉGEOIS
DE PROMOTION DE LA SANTÉ



LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Ce document est une synthèse de la conférence sur le harcèlement à l'école donnée par M. Bruno Humbeeck le 16 octobre 2013, à Liège, à l'invitation du Centre liégeois de promotion de la santé (CLPS) dans le cadre des points d'appui aux écoles.

SOMMAIRE

Le harcèlement, problème institutionnel

1. QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

- 1.1. Une situation de surpuissance
- 1.2. « Hérisson » et « Paillason »
- 1.3. La règle et la norme

2. LA RÉGULATION À L'ÉCOLE

- 2.1. Réguler l'espace
- 2.2. Réguler le passage du statut d'enfant à celui d'élève

3. DES ESPACES DE MÉDIATION

- 3.1. L'intelligence émotionnelle
- 3.2. L'intelligence collective

Se mettre en projet

1. TRAVAILLER EN PARTENARIAT

2. METTRE EN PLACE UN PROJET D'ÉCOLE

- 2.1. Associer le scolaire et l'extrascolaire
- 2.2. Pratiquer l'intervision
- 2.3. Adapter les projets à la réalité des enseignants
- 2.4. Bénéficier du soutien de la direction

Échange de questions et réponses

L' école, comme milieu de vie, est un lieu où les projets de promotion de la santé peuvent émerger et peuvent s'ancrer, rappelle Chantal Leva, directrice du CLPS. Ces projets visent notamment à apporter un soutien à la communauté éducative et à intervenir auprès des enfants pour renforcer leur capacité d'agir. Notre rôle, en tant que service agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, est de proposer aux écoles des outils et des ressources et de les mettre en lien avec des partenaires pour les développer.

Le harcèlement en milieu scolaire concerne énormément d'écoles, sinon l'ensemble des écoles. On se trouve donc là devant un problème institutionnel. Si l'on veut y apporter des réponses efficaces, efficientes et productives, celles-ci doivent également être institutionnelles. C'est pourquoi le CLPS a invité Bruno Humbeeck, docteur en psychopédagogie, chercheur à l'Université de Mons et promoteur de la Maison de la parentalité à Peruwelz.

L'exposé de M. Humbeeck porte d'abord sur la définition et l'analyse du harcèlement en milieu scolaire. Ensuite, il se penche sur la manière dont une institution scolaire peut se mettre en projet pour combattre toute forme de harcèlement.



Le harcèlement, problème institutionnel

Le fil conducteur de l'exposé est de répondre aux inquiétudes d'un papa dont le petit garçon ne veut plus aller à l'école, car on se moque de lui parce qu'il est roux. Cet exemple va revenir de manière récurrente au fil des différentes phases de l'exposé.

Ce type de comportement ne se produit pas dans une seule classe d'une seule école. Il peut se produire partout. Il ne faut donc pas laisser l'enseignant le résoudre seul, mais l'aborder de manière institutionnelle.

Pour faire face au harcèlement, il importe d'abord de le définir concrètement afin d'avoir une porte d'entrée qui permet de concevoir où il se produit et comment on peut le contrôler.

1. QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

Le harcèlement ne suppose jamais la rencontre simple de deux individus, un dominant et un dominé ; cette rencontre se produit à l'intérieur d'un groupe.

Le harceleur (mâle dominant) et sa petite cour vont installer la domination et ceux que l'on appelle les spectateurs, ceux qui regardent, vont authentifier la relation.

1.1. Une situation de surpuissance

Pour l'enseignant, il est compliqué d'intervenir sur toute une classe. Comment va-t-il faire face à des enfants en situation de surpuissance ?

Si la situation problématique est identique, elle se joue différemment selon le milieu socio-économique où l'école est implantée. Bruno Humbeeck a lancé le même projet à Charleroi et dans le Brabant wallon : « G, c'est un enfant qui a beaucoup de fluidité verbale, est bon élève, a beaucoup de charisme et manque totalement d'empathie, explique-t-il. Il a sûrement des hyper-parents, il est le personnage principal d'un film dont les autres sont condamnés aux seconds rôles » explique-t-il.

On stimule très peu le mécanisme d'empathie de ces enfants et c'est une difficulté à laquelle l'enseignant va se heurter quand il veut intervenir auprès d'eux. Le harceleur va augmenter son niveau de domination, en brimant quelqu'un, en vannant, en cassant. Si l'enseignant lui fait une remarque, il va vanner l'enseignant : « Arrête de te moquer de lui parce qu'il est roux », « Il n'a qu'à se teindre les cheveux ». Et cela va augmenter son pouvoir de séduction sur les spectateurs.

1.2. « Hérisson » ou « Paillason »

G harcèle et B n'a que deux façons de répondre : soit il se bat physiquement parce qu'il n'a pas la fluidité verbale ou le charisme. Il fait le hérisson.

Soit, il s'écrase, baisse les yeux, mais fronce les sourcils et tire la tête. Il fait le paillason.

Dans les deux cas, il va être sanctionné par l'enseignant.

De plus, s'il fait le paillason, il s'ouvre davantage encore au rapport dominant-dominé.

Si l'enseignant prend le parti de le défendre, le dominant lui dira : « Non seulement, t'es roux, mais tu caftes. Tu vas payer deux fois ».

Pour retrouver la maîtrise de ce type de phénomène, l'enseignant ne va pas nécessairement travailler sur un rapport sain entre harceleur et harcelé ; il va plutôt devoir travailler sur le climat de sa classe, sur les éducateurs, sur la cour de –récréation, sur les mécanismes qui font le harcèlement.

1.3. La règle et la norme

Pour Bruno Humbeeck, la surveillance d'une cour de récréation est très importante : quelles sont les règles à appliquer ? Comment cela fonctionne-t-il ? « Si vous surveillez, vous devez le faire en fonction de règles qui sont écoutées à l'avance, ce n'est pas juste pour maintenir de l'ordre, affirme-t-il. Il faudra bien sanctionner à un moment donné ». Mais sanctionner quoi ?

La réponse, c'est à une affirmation de l'humoriste Gad Elmaleh qu'il l'emprunte : « Parler à un enfant, c'est comme parler à un mec bourré ». C'est vrai : un enfant ne comprend pas ce que l'on attend de lui parce qu'il n'a pas la même logique que l'adulte et, sur le plan de la justice, a une autre manière de penser.

Jusqu'aux environs de cinq ans, pas vu, pas pris, il n'y a pas de problème. C'est la sanction qui est la cause. On ne fait pas ceci ou cela si l'on risque d'être puni. Les adultes retournent parfois à ce stade, par exemple avec les excès de vitesse et les radars ! Entre cinq et dix/douze ans, un autre raisonnement apparaît : on peut mal faire si c'est pour aider les siens, par exemple on peut voler si sa famille a faim. C'est au début de l'adolescence qu'apparaît la capacité de se décentrer : le commerçant volé a, lui aussi, une famille à nourrir...

Revenons à la cour de récréation.

La règle est toujours accompagnée d'une sanction en cas d'infraction. C'est la différence essentielle entre la règle et la norme. Une règle est précise, vaut pour un espace, impose une sanction si elle n'est pas respectée.

Dire « Pas de bousculade », « Pas de violence », ce ne sont pas des règles, mais des normes. Pour qu'il y ait règle, il faut une sanction connue, répétée chaque fois que la règle est enfreinte. Si on sanctionne une norme, on crée un sentiment de frustration. C'est pourquoi, lorsqu'on lance un projet d'école, il faut que tout le monde respecte la même règle. Il faut que tout le monde puisse dire : les règles existent, elles sont connues, elles sont précises, elles supposent une sanction si elles ne sont pas respectées.



2. LA RÉGULATION DE L'ÉCOLE

2.1. Réguler l'espace

Quand on travaille sur un espace à réguler, on diminue de 60% la probabilité d'avoir des comportements violents sur cet espace. Et il est nécessaire d'avoir des règles simples.

Exemple : la grossièreté. Certains enseignants n'acceptent pas le mot « Putain » alors que d'autres ferment les yeux. Dans certains endroits, dans certains milieux, le mot est quasiment devenu une interjection. B s'exclame : « Putain ! C'est génial ». Un enseignant lui met 0/10 en politesse en justifiant « B n'est pas poli ». L'enfant rentre chez lui avec son bulletin et sa mère se fâche : « Putain ! B, t'as encore zéro ». L'enfant ne comprend pas. Il faut donc mettre une règle claire et explicite : à l'école, le mot « Putain » est considéré comme un mot grossier que l'on ne peut pas utiliser.

La cour de récréation

Le premier espace sur lequel il faut travailler, c'est donc la cour de récréation.

Beaucoup d'adultes pensent qu'à l'école primaire, 80% des enfants courent dans la cour. C'est faux ! Il y en a environ 8%. Et ce sont essentiellement les footballeurs.

Sur le terrain, ce sport est déjà très difficile à arbitrer. Il l'est bien plus que le rugby dont les règles sont beaucoup plus précises, donc moins discutables. Alors que dire du football dans une cour de récréation ! Là, chaque joueur fait un peu n'importe quoi, ce qui suscite bousculades, disputes, et la frayeur des enfants qui ont envie de calme.

Dans les écoles primaires dont il accompagne le projet, voici le dispositif que Bruno Humbeeck instaure :

- Trois zones distinctes bien régulées qui ont chacune leur propre couleur.
 - **En vert** : l'espace où l'enfant peut courir avec un ballon. C'est essentiellement l'espace du football ;
 - **En bleu** : l'espace où il peut courir sans ballon. Dans cet espace apparaissent des jeux comme la marelle ;
 - **En jaune** : l'espace le plus grand où il est interdit de courir. Dans cet espace que les enfants appellent généralement « l'espace calme », des bancs (de préférence circulaires pour favoriser la convivialité) sont installés. Enormément d'enfants investissent cet espace où ils ne risquent pas d'être bousculés, où ils sont à l'aise pour bavarder entre eux et n'ont pas le sentiment de gêner. « Penser qu'à la récréation, les enfants se défoulent, c'est une idée d'adulte. En réalité, ils s'y resserrent » affirme le psychopédagogue.
- Les surveillants – munis de cartes jaunes, de cartes rouges et d'un sifflet – veillent au respect de ces règles. Si une dispute survient, ils n'essaiment en aucun cas de régler leur conflit pendant la récréation. Ils les envoient sur des « bancs de réflexion » où ils doivent réfléchir à ce qui s'est passé : « Tu réfléchis à ce que tu as vécu. On a prévu un autre espace où on en parlera calmement ». (Voir ci-dessous au point 3).

La récréation, c'est un espace de ressourcement où il faut simplement se mettre à penser autrement que la manière dont on pense pendant les apprentissages. Les enfants y parlent entre eux et se livrent à des pratiques régulées par les adultes.

La régulation de l'espace cour de récréation est un premier pas important. Il n'a encore rien résolu du problème du petit garçon roux et de son papa. Il s'agit maintenant d'aller plus loin dans la prévention du harcèlement.

2.2. Réguler le passage du statut d'enfant à celui d'élève

Le dispositif de régulation de l'espace décrit ci-dessus vaut pour les écoles primaires. Les règles changent dans le secondaire où la régulation de la cour est moins évidente. Il est compliqué, après la pause, de reprendre en main des élèves qui rentrent en classe dans tous les sens. Dans les écoles qu'il accompagne, Bruno Humbeeck propose un travail pour réguler les espaces comme les rangs, avec l'enseignant qui se range lui aussi.

Le but est de régulariser le passage du statut d'enfant à celui d'élève.

• En maternelle

Les enfants vivent très mal la cour de récréation où ils éprouvent fréquemment un sentiment de peur. Là, déjà, on constate des phénomènes d'exclusion, de rejet : les dominants bousculent les dominés et s'emparent de l'espace central. Les petits dominés se retrouvent le long des murs ou tout près de leur institutrice.

• En primaire

L'exclusion se précise avec le mécanisme de rejet du jeu : « Je ne veux pas jouer avec toi ».

Autre forme de harcèlement très présente : le surnom imposé. Un surnom, cela se propose, se négocie et on l'accepte ou non. On peut le proposer soi-même. Si on l'impose, on fait basculer la base identitaire de l'enfant.

A la fin du primaire apparaît le cyber-harcèlement : c'est une caisse de résonance où est humilié celui qui a déjà été humilié dans l'espace réel.

• Dans le secondaire

A l'adolescence, tout cela se démultiplie avec des perspectives identitaires beaucoup plus massives où l'on va se mettre à « se casser » les uns les autres. Il ne suffit pas d'humilier l'autre, mais de l'annihiler.



3. DES ESPACES DE MÉDIATION

Penser au harcèlement dès le primaire, c'est mettre en place un schéma qui permet à l'enfant d'être protégé pendant le secondaire aussi, car c'est le moment le plus douloureux. Face à de multiples professeurs, il lui est bien plus difficile encore de savoir à qui faire appel s'il est mis en difficulté. En parler à un prof, mais lequel ? A mes parents, mais que pourront-ils faire ? Le jeune est renvoyé à un sentiment d'impuissance.

Il est donc nécessaire de mettre en place des espaces clairement identifiés et identifiables où l'enfant, l'adolescent peut dire ce qu'il vit parce qu'il est convaincu que les adultes vont en faire quelque chose qui le protège. C'est le rôle des espaces de médiation.

Bruno Humbeeck propose d'y cultiver deux sortes d'intelligence peu utilisées et peu évaluées dans les écoles alors qu'elles font pourtant de nous des êtres humains : l'intelligence émotionnelle et l'intelligence collective.

3.1. L'intelligence émotionnelle

Il s'agit de l'aptitude à mettre un mot sur une émotion, à dire cette émotion et à l'exprimer d'une façon socialement acceptable.

Prenons l'exemple d'une crise de colère : le ton monte, la porte claque. Durant un instant, cela fait du bien, le corps exulte. Mais l'estime de soi, elle, s'est effondrée.

Il aurait été plus productif de dire : « Je suis en colère parce que... » et de s'expliquer. Mais la crise est très probablement née parce que l'environnement interdit à la personne/à l'enfant d'éprouver cette colère, donc de l'exprimer. Lorsque les émotions sont acceptées, il n'y a pas de problème.

Il faut donc créer un espace où B peut dire qu'il est en colère parce que l'on refuse de jouer avec lui, où le petit garçon roux peut dire qu'il est triste parce que l'on se moque de lui. Il faut créer un espace où l'enfant, l'adolescent peut dire que l'émotion existe.

Pour fonctionner de manière efficace, cet espace doit obéir à cinq règles strictes.

- Cet espace doit être contrôlé par un adulte qui garantit la possibilité d'exprimer l'émotion ressentie. L'adulte doit aussi garantir à celui ou celle qui s'exprime qu'il est assuré de parler jusqu'au bout : l'émotion, cela se dit, cela ne se contredit pas. Celui ou celle qui s'exprime ne peut pas être interrompu. C'est l'adulte qui donne et reprend la parole. C'est fondamental, c'est l'essence même de la démocratie.
- L'adulte doit veiller à ce qu'on ne nomme pas, qu'on ne désigne pas, qu'on n'accuse pas. C'est essentiel pour la médiation. Ainsi B peut dire qu'il est triste parce qu'on l'ennuie et que l'on se moque de lui, mais sans désigner G. En effet si celui-ci était accusé, il devrait pouvoir se défendre, contrecarrer ce que B ressent.

Or, il faut garder à l'idée que l'on doit démonter le mécanisme. Et il y a peu de lieu où l'enfant peut le faire. La tristesse de l'enfant fait de la peine aux parents et l'enfant ne s'y autorise pas. Sa colère n'est pas autorisée puisque l'on se coupe en quatre pour lui... Il ne peut exprimer que la joie. « Les enfants, quel que soit leur milieu social, vont donc très peu explorer leurs autres émotions » regrette Bruno Humbeeck. C'est plus fort encore, selon lui, dans les milieux privilégiés, d'où le déficit d'intelligence émotionnelle que l'on y constate.

- Eviter « l'effet farandole ». Bruno Humbeeck met les enseignants en garde : Un enfant un peu isolé n'est pas nécessairement en difficulté. Il peut être timide, réservé sans que cela soit un problème pour lui. Le psychopédagogue dénonce « l'effet farandole » : il y a toujours un danseur pour obliger celui ou celle qui n'est pas entré dans la danse à y prendre place, sans se demander s'il ou elle en a vraiment envie, s'il n'est pas resté délibérément à l'écart. Pour ne pas céder, il faut être terriblement assertif. Il ne faut pas créer de problème là où il n'existe pas. L'expression collective des émotions peut aider l'adulte à voir clair.
- Peur, tristesse, dégoût, colère et joie. Bruno Humbeeck propose de faire émerger chez les enfants cinq émotions simplifiées : la joie, la tristesse, la colère, la peur et le dégoût. Toutes les nuances de ces « états d'âme » sont évacuées sciemment, car ce sont des mots qu'on a donnés à G mais pas à B. C'est ainsi que, dans l'espace de médiation où les émotions peuvent s'exprimer, certains enseignants de maternelle se servent d'un outil qui permet aux enfants de mobiliser tant les émotions positives que les émotions négatives : *les émoticones*.
Chaque jour, chaque enfant va pouvoir exprimer son émotion dominante (par exemple, à la fin de la récréation). Il va choisir une des cinq émoticones et la montrer à tous. Puis il sera invité à expliquer pourquoi il se trouve dans cet état émotionnel-là.
L'espace de médiation permet donc d'exprimer l'émotion, mais aussi de la gérer et d'en faire autre chose.

3.2. L'intelligence collective

Il peut être difficile pour l'enseignant de gérer toutes ces émotions. Il doit savoir que, seul, il ne peut y arriver, il va s'y user. C'est pourquoi, pour dégager des solutions, il faut faire appel à l'intelligence collective.

« Elle est possible chez l'être humain, et d'autant plus quand l'empathie est mise en difficulté sur le plan individuel, souligne Bruno Humbeeck. Il y a un mécanisme de vases communicants qui fait que plus l'empathie diminue individuellement, plus elle s'exprime collectivement ». Dans l'espace de médiation, l'enseignant demande : Que peut-on faire pour B qui est triste, ou en colère, ou... Et les spectateurs vont sortir du rang. Souvent, ce sont les filles qui vont commencer et qui vont avancer des solutions, car elles ont un peu plus d'empathie. En effet, dans leur éducation, ce mécanisme a été plus stimulé que dans l'éducation des garçons.

Ainsi émerge un autre dynamisme de prise en charge des émotions difficiles vécues par certains enfants. Dans cette démarche, l'enseignant doit résister à l'envie de trouver lui-même des solutions. Il doit pouvoir laisser quelques secondes de silence s'installer avant de formuler lui-même une proposition. Si, durant ce temps, G voit son groupe se déliter devant lui, il peut prendre conscience qu'il a suscité une émotion négative.

- Enfin, dernière règle mais elle est capitale, il ne faut pas mettre en place des espaces de médiation pendant la crise. « C'est très dangereux, insiste Bruno Humbeeck, car c'est laisser supposer que, pour trouver des espaces de médiation, il faut nécessairement mettre le système en crise ». Il souligne que « *la pédagogie, c'est l'art du plus tard* ».



Une fois l'espace de médiation mis en place, il doit fonctionner de manière récurrente : chaque jour, chaque semaine au jour dit. C'est fondamental en pédagogie. En cas de conflit, en cas de crise, l'enseignant enverra donc les enfants sur le banc de réflexion et leur dira : « On en parlera plus tard ». Il n'aura pas à gérer le conflit tout de suite, « à chaud », mais y reviendra dans l'espace de médiation. Les conflits peu significatifs s'effaceront d'eux-mêmes. Mais l'enfant qui garde le besoin de s'exprimer sur une émotion significative sait qu'il pourra le faire.

Les espaces de médiation ne sont envisageables que dans un espace régulé. Ces cinq règles doivent donc absolument être mises en œuvre pour un fonctionnement efficace et serein.

Se mettre en projet

Ces principes de base étant établis, il est temps de passer à la pédagogie appliquée : Comment faire pour mettre tout cela en œuvre dans l'école où je travaille ou avec laquelle je travaille ? Bruno Humbeek est catégorique : « Le principe de l'intelligence, c'est l'assimilation, l'accommodation ». Donc, il ne faut surtout pas arriver avec un projet de méthodologie strict et tout fait. Au contraire, il faut utiliser les outils qui existent déjà et mettent souvent en œuvre l'intelligence émotionnelle.

L'objectif est d'intégrer tout ce qui est fait dans l'école à l'intérieur d'un schéma méthodologique commun qui permet d'en améliorer l'efficacité déficiente.

1. TRAVAILLER EN PARTENARIAT

L'école n'a pas pour vocation de travailler seule sur des phénomènes comme le harcèlement. Parce que l'enseignant dont le rôle premier est de construire des apprentissages, peut éprouver en la matière un sentiment d'incompétence et douter des procédures mises en place. Quand une école se met en projet, cela suppose qu'elle le fasse avec ses partenaires naturels : dans un premier temps, les CPMS et les services de délégation AMO puis, dans un second temps, les parents et associations de parents.

La communauté éducative doit être au clair avec son projet avant d'y faire entrer les parents afin d'éviter trois domaines très conflictuels. Le partenariat ne doit pas porter sur le corps d'enseignement qui revient à l'enseignant ; le parent ne peut pas dire à l'enseignant comment il doit enseigner. Les parents ne peuvent pas davantage gérer l'espace scolaire. Pour leur part, les enseignants ne peuvent pas se mettre à faire la police des familles.

La manière de mettre le projet en place, c'est donc aussi un moyen d'assumer et assurer un partenariat avec les partenaires privilégiés de l'école – les différents services et les familles – en permettant à chacun de rester à sa place : l'enseignant a la maîtrise des lieux que sont l'école et la classe. Le parent a la maîtrise de l'éducation qu'il donne à son enfant. Ce qu'il faut, c'est faire cohabiter l'un avec l'autre : une fois que l'enfant devient élève, il doit accepter les règles de l'école.

Si ce partenariat fonctionne bien, le projet entraînera sans doute des effets indirects :

- Beaucoup d'enfants vont utiliser les mécanismes de résolution de conflit à l'intérieur de leur famille. C'est heureux, même si le but n'est pas de socialiser les familles mais de mettre en place des manières de fonctionner qui favorisent le dialogue.
- En imposant un dialogue qui peut être un dialogue de secours, mais permet de dénouer une situation, le projet favorise une véritable éducation à la citoyenneté au sein des classes.

2. METTRE EN PLACE UN PROJET D'ÉCOLE

Pour que le projet fonctionne sans effet pervers, pour qu'il apporte une réponse durable au petit garçon roux et à son papa, il ne doit pas fonctionner comme une île, mais être véritablement un projet d'école. Autrement dit, il faut que toute la communauté éducative respecte les mêmes règles.

2.1. Associer le scolaire et l'extrascolaire

L'extrascolaire doit être étroitement associé au projet pour que les règles soient transmises dans le temps : les règles doivent être appliquées par l'ensemble des personnes qui surveilleront la cour de récréation et leur transgression doit entraîner les mêmes sanctions. Ils peuvent donc utiliser les bancs de réflexion et transmettre le problème à l'espace de médiation. Cela évitera au personnel de l'extrascolaire de même qu'aux surveillants-éducateurs du secondaire de ne pas être surchargés et découragés à l'idée de prendre en charge des problèmes de harcèlement en plus de tout le reste.

Dans l'enseignement spécialisé, il faut aussi associer au projet les chauffeurs et convoyeurs des bus scolaires où les enfants passent un temps considérable. Les règles communes doivent donc y être de mise.

Ce fonctionnement permet d'éviter les tensions entre personnel éducatif et personnel enseignant en identifiant clairement la fonction, le rôle et le statut de chacun. Avoir des espaces qui s'associent autour d'un projet d'école commun permet d'apporter de la cohérence autour du rôle de chacun.

2.2. Pratiquer l'intervision

« Il est important de rester cohérent avec les techniques mises en œuvre » souligne Bruno Humbeeck. D'où la nécessité de pratiquer l'intervision, c'est-à-dire l'échange de pratiques. Là, le rôle des partenaires extérieurs (CPMS, AMO) est considérable.

Bruno Humbeeck donne quelques exemples :

- Un enseignant avoue : « Dans l'espace de médiation, G interrompt tout le temps les autres. Je n'en viens pas à bout... Puis-je l'exclure ? ». L'intervision l'aidera à voir clair. « Oui. Il suffit de lui dire qu'il ne respecte pas les règles et doit sortir de l'espace, qu'il pourra le réintégrer quand il le demandera, après avoir compris la règle qu'il transgresse et décidé de la respecter ».
- Un enseignant est en colère parce que l'on ne réussit pas à trouver de solution pour B. Le partenaire pourra lui suggérer d'exprimer sa colère face à l'impasse où le groupe se trouve, ce qui contribuera sans doute à mettre un processus en œuvre.
- Un enseignant du secondaire est en colère parce que l'on parle du harcèlement des élèves et que lui-même se sent brimé. Son cours est peu pris au sérieux. Le partenaire conseille de créer aussi un espace de médiation pour les enseignants, avec les mêmes règles.

2.3. Adapter les projets à la réalité des enseignants

Pour que le projet fonctionne, il doit donner des résultats visibles. Il doit donc être adapté à la réalité des enseignants. Ceux-ci ne sont ni des psychologues, ni des travailleurs sociaux. Ils sont chargés d'enseigner. Pour que le travail d'enseignement soit possible, les espaces de médiation doivent être réguliers et efficaces.

Dans le fondamental, chaque enseignant peut gérer l'espace de sa classe. Dans le secondaire, c'est souvent le rôle du titulaire. Mais dans tous les cas, le fonctionnement doit être adapté aux réalités de chacun. Si un enseignant, un titulaire ne se sent pas apte à gérer ce type de situation, un collègue peut être désigné pour le faire pour autant qu'il soit désigné institutionnellement.

3. LE SOUTIEN DE LA DIRECTION

Les expériences pilotes le montrent, pour réussir, le projet d'école doit être global et répondre à trois conditions :

- Le projet doit avoir une implication scientifique afin de fonctionner sur le plan pédagogique: l'équipe éducative doit recevoir des indications méthodologiques et ses pratiques doivent être régulièrement évaluées. Sans évaluation, pas de projet, car on ne sait pas où l'on va.
- Le projet doit avoir une intention politique, ce qui suppose que le pouvoir organisateur (P.O.) soit impliqué et donne les moyens nécessaires (par exemple, la peinture pour les espaces de la cour de récréation).
- Le projet doit bénéficier d'une mobilisation des acteurs de l'institution, des travailleurs pédagogiques qui comprennent le sens de ce qui est en train d'être réalisé avec eux.

Ces trois conditions supposent nécessairement que le projet bénéficie du soutien de la direction. Là, le projet peut fonctionner.

Échange de questions et réponses

1. COMMENT IMPLIQUER LES ASSOCIATIONS/COMITÉS DE PARENTS ?

Bruno Humbeeck : *Les comités de parents sont un vecteur de diffusion essentiel de ce type de projet. Toutefois, pour qu'ils y adhèrent, le projet doit leur être clairement expliqué. Ils peuvent y être associés, mais la décision finale revient à l'école. Les parents doivent rester à leur place, il ne leur appartient pas de gérer l'espace scolaire.*

2. PEUT-ON FAIRE APPEL À VOUS POUR METTRE UNE ÉCOLE EN PROJET ?

Bruno Humbeeck : *Je suis toujours étonné du nombre d'écoles qui, selon moi, pourraient se mettre en projet sans difficulté, en utilisant les outils qui sont diffusés sur un site accessible aux écoles. Toutes les explications s'y trouvent. Si vous avez des suggestions à faire dans votre école, allez-y ! Je suis parfois passé dans des écoles où la direction me sollicitait pour venir voir si les plans établis marcheraient ou pas ; j'y allais en sachant que je dirais oui. Je le sais car, souvent, c'est juste l'audace qui manque. En pédagogie, c'est quelque chose d'essentiel.*

3. EN TANT QUE PARENT, COMMENT RÉAGIR SI MON ENFANT EST VICTIME DE HARCÈLEMENT ?

Bruno Humbeeck : *C'est une question récurrente de parents et d'associations de parents d'écoles qui n'ont pas de projet. Ils ont raison parce que l'on se trouve alors dans le bricolage. L'essentiel est de sortir du sentiment d'impuissance.*

D'abord, il faut aider l'enfant à préserver son estime de soi en lui disant que cela arrive souvent, qu'il n'est pas le seul dans ce cas, qu'il ne subit pas ce harcèlement parce qu'il est moins bien que les autres. Et il faut lui faire sentir que votre écoute va être continue.

Ensuite, il faut le rassurer en lui disant que les enseignants vont être prévenus et qu'avec eux, une solution va être cherchée. L'avertir que la solution ne sera pas immédiate, mais que la situation va évoluer. Surtout ne pas dire que dans cette école, il n'est pas possible d'agir. Ce serait le contraindre à devenir hérisson ou paillason.

L'inviter aussi à agir sur les autres, les spectateurs. Il est rare qu'une classe complète harcèle un enfant. C'est un petit groupe, mais très populaire. Il faut jouer sur les intermédiaires. Il n'est pas possible d'éviter à son enfant d'être confronté au problème, mais il faut l'aider à sortir de la honte qui paralyse la parole et l'action. Il est nécessaire de renforcer son estime de soi et son assertivité, c'est-à-dire sa capacité de dire simplement : « Arrêtez, ce n'est pas drôle ce que vous faites ». L'assertivité est différente de l'agressivité. Il faut sortir de la position de dominé, regarder l'autre dans les yeux et mettre le responsable du harcèlement devant ce qu'il est en train de faire.

C'est le même schéma que l'on retrouvera plus tard dans les baptêmes d'étudiants. Il est important aussi de l'aider à exercer son assertivité aussi dans ses relations avec vous. Exemple : « Fais tes devoirs », « Non pas maintenant ». Ne pas vous fâcher, mais lui demander pourquoi il les postpose et quand il les fera. Il pourra alors expliquer qu'il veut voir un feuilleton important pour lui... C'est un premier pas qui le conduira à se protéger contre les conséquences négatives du harcèlement.

Enfin, il est possible d'utiliser la difficulté pour signaler à l'école que des projets existent et lui suggérer de s'y mettre aussi. Si ce n'est pas possible, essayer de travailler sur la classe. Vous pouvez imposer de vous faire accompagner par le représentant d'un organisme extérieur choisi par l'école, le CPMS par exemple. Il sera là pour soutenir et l'enfant et l'enseignant, contacter les parents en cas de difficulté. L'école ne peut être seule pour gérer ce genre de problème et le rôle du CPMS est essentiel. Mais ce peut être aussi une AMO.

Synthèse rédigée par Anne-Marie Pirard.

Personnes de contact : Elise Malevé, point d'appui EVRAS et Emilie Scenna, point d'appui assuétudes.



Place de la République Française, 1
(4^{ème} étage) 4000 LIEGE
Tel: +32(0)4 349 51 44
Fax: +32(0)4 349 51 30
E-mail: promotion.sante@clps.be
Site: <http://www.clps.be>





Place de la République Française, 1
(4^{ème} étage) 4000 LIEGE
Tel: +32(0)4 349 51 44
Fax: +32(0)4 349 51 30
E-mail: promotion.sante@clps.be
Site: <http://www.clps.be>

